



Paris, le 1^{er} juillet 2025

Communiqué de presse

Canicule : face à l'urgence sanitaire, sociale et climatique, il est temps de mettre en œuvre un plan national de rénovation thermique puissant, stable et lisible dans la durée.

Alors que notre pays est frappé par une vague de chaleur sans précédent à cette période de l'année, et que des millions de Français suffoquent dans des logements devenus quasiment inhabitables, **il devient impossible d'ignorer l'urgence vitale que représente la rénovation thermique des bâtiments dans notre pays**. Les « passoires thermiques » en hiver se transforment désormais de plus en plus fréquemment en « logements bouillottes » l'été. D'après le syndicat industriel Ignis, ces derniers représenteraient un tiers des habitations. Cette situation met gravement en danger la vie de nos concitoyens les plus vulnérables.

Chaque jour, le réseau des ADIL, présent dans 90 départements, mesure combien **la rénovation énergétique est une préoccupation centrale des Français**. Sur les 850 000 consultations annuelles que réalise le réseau, **près de 120 000 portent sur la rénovation énergétique**. En 2023, une enquête menée auprès de 3 000 ménages par l'ANIL a confirmé les freins les empêchant de rénover leur logement : **le financement reste le principal obstacle**, mais les ménages réclament aussi **plus de clarté, de stabilité et d'accompagnement**.

Face à cette situation, les signaux contradictoires envoyés sur la rénovation énergétique ne sont plus tenables. L'annonce soudaine de la suspension du dispositif MaPrimeRénov', même temporaire, illustre une gestion "stop and go" contre-productive, qui fragilise les ménages et les professionnels du secteur.

Le gouvernement a depuis annoncé une reprise du dispositif MaPrimeRénov' au 15 septembre et un complément via les certificats d'économie d'énergie. Si cette clarification est bienvenue, **elle ne peut masquer le besoin structurel de visibilité, de stabilité réglementaire et d'engagement financier sur plusieurs années**. A cela s'ajoute **la baisse de 50 % en 2025 du Fonds vert** destiné aux collectivités territoriales pour accompagner la transition écologique, alors même que ces dernières sont des investisseurs publics incontournables de la rénovation énergétique des bâtiments.

Une politique publique de cette ampleur ne peut fonctionner sans des arbitrages de long terme. Il est temps de mettre en œuvre un plan national de rénovation thermique puissant, stable et lisible dans la durée.

Ce plan doit aussi mieux intégrer la problématique des « logements bouillottes ». Une proposition de loi transpartisane vient d'être déposée pour s'attaquer à ce sujet. Elle propose des pistes intéressantes comme l'intégration de la surchauffe des logements dans

la définition de la précarité énergétique, la définition d'un calendrier de rénovation des logements bouillottes à la location à partir de 2030, ou encore la modification du système de vote en copropriétés et le fonctionnement des avis des ABF pour faciliter l'installation de protections solaires.

Trop de temps a été perdu pour une politique qui pourtant fait consensus tant elle réconcilie de nombreux enjeux : économiques en créant des emplois non délocalisables dans le bâtiment, sociaux en baissant la facture des ménages, et environnementaux en diminuant les émissions carbone.

L'ADIL réunit l'État, les collectivités locales, Action Logement, des organismes d'intérêt général, des professionnels publics et privés du secteur du logement et des représentants des usagers. Agréée par l'État, l'ADIL offre un conseil complet, neutre et gratuit sur toutes les questions juridiques, financières et fiscales concernant votre logement.

Contact presse

ANIL : presse@anil.org

